

O B J E T : Remise en état des installations électriques de l'Ecole Centrale Groupe A et B.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'installation électrique de l'Ecole Centrale groupe A et B ne remplissant plus toutes les conditions de sécurité prévues en la matière, Une étude pour la réfection complète du circuit a été demandée au Bureau d'Etudes Techniques - Electricité - Industrie (B.E.T.E.I.) situé à Saint-Denis.

L'Etude est actuellement terminée et les dossiers techniques comprenant :

- Métré général des bâtiments
- Devis technique et descriptif
- Devis quantitatif
- Devis estimatif

ont été communiqués à la Mairie.

Etant donné l'importance des travaux à réaliser, il est souhaitable de les faire exécuter par une entreprise.

A cet effet, je vous demande l'autorisation :

- de lancer un appel d'offres pour la réalisation de ces travaux et en cas de résultat infructueux de traiter par marché négocié avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Les crédits nécessaires ont été prévus au Chapitre 903 Article 232-123 du Budget Communal de l'exercice 1981.

Je mets la question aux voix.

...../.....

M. Marcel HOARAU - Les installations électriques de l'Ecole Centrale sont usagées ; elles ne sont plus conformes. On vous demande d'envisager la réfection de ces installations, d'autant plus que l'Ecole Centrale sert de centre d'hébergement au moment des cyclones. La Commission avait demandé que soient examinées avec attention toutes les parties de l'Ecole Centrale, car il semble que certains logements de direction ont été refaits il n'y a pas longtemps. Si ces logements ne doivent pas être compris dans cette revue d'installations électriques, il faut les exclure. On demande donc aux Services Techniques de la Mairie d'étudier la question.

M. Maurice CHANE-KUNE - Est-ce qu'il ne serait pas possible de ne considérer qu'une seule école dans la prévision de cette réfection ?

M. Marcel HOARAU - Cela est possible, d'autant plus que l'Ecole Centrale a vu son effectif diminuer et qu'il est concevable que, dans un avenir plus ou moins proche, les deux écoles soient réunies. On demandera aux Services Techniques d'étudier cette éventualité.

MISE AUX VOIX, LA QUESTION
EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Non

CC. St Denis le 23 Novembre 1981
P/le Préfet, le Secrétaire Général
signé : Fidèle CULTRIAUX
pour copie certifiée conforme
P/le Préfet
Le chef de Bureau de l'école
signé Jacques Lacroix